



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
08/02/2018

Dossier complet le :
12/02/2018

N° d'enregistrement :
F09318P0048

1. Intitulé du projet

Digues en rive gauche du Var à Puget-Théniers
Travaux de confortement

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SMIAGE Maralpin

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Cyril MARRO, Directeur Général des Services.

RCS / SIRET

20007139700018

Forme juridique

Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10° Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Travaux de confortement des digues de protection affectant 4 620 m de linéaire de cours d'eau
21°e) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations tels que les systèmes d'endiguement (R. 562-13 CE)	Modification d'autorisation : le système d'endiguement existe déjà. Il s'agit d'un confortement en lieu et place des digues sans changement de géométrie

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La protection du talus amont et du pied de digue sera une carapace en enrochement sec libre en 2 couches avec une inclinaison 3H/2V. Un géotextile très résistant sera mis en place sous l'enrochement afin d'empêcher la fuite des fines. Un sabot anti-affouillement en blocs libres protégera le pied de la carapace contre les affouillements localisés liés aux courants transversaux. Une description plus détaillée est fournie en Annexe 4. Le linéaire de cours d'eau affecté par les travaux est de 4 620 m au total (Cf. Annexe 2):

- 575 ml en amont la digue du Savé
- 1925 ml puis la digue de Puget-Théniers Village
- 2120 ml la digue de Puget-Théniers Aval.

4.2 Objectifs du projet

Au terme de l'étude d'avant-projet, il apparaît que le système de digues protégeant l'agglomération de Puget-Théniers en rive gauche (758 personnes) est exposé aux aléas d'érosions externe et d'affouillement (et dans une moindre mesure aux aléas d'érosion interne et de rupture d'ensemble pour la digue du Savé).

Les phénomènes observés, liés à une incision générale du lit du fleuve, vont de l'affouillement en pied à la dégradation des ouvrages en place par basculement ou glissement des blocs d'enrochements et des blocs béton. L'objectif général des travaux est d'améliorer la résistance à l'érosion externe et à l'affouillement sur l'ensemble du linéaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de renouvellement de la carapace et du sabot anti-affouillement sont décrits en Annexe 4. De manière synthétique, le chantier va nécessiter les travaux préparatoires suivants :

- la dérivation des eaux du Var par la mise en place de batardeau pour mettre le chantier hors d'eau,
- la création d'une piste d'accès
- l'abattage et le débroussaillage de la végétation ligneuse présente sur le talus amont
- le démontage de la protection de berge existante

Les travaux de confortement en eux-mêmes seront ensuite menés : mise en place de la carapace et du sabot, talutage.

Les travaux seront réalisés en 5 tranches annuelles de 4-5 mois. Les travaux seront réalisés préférentiellement en basses eaux, à partir d'août, sous réserve des résultats du diagnostic écologique. Chaque année le batardeau sera remis à plat et recréé, si besoin, l'année suivante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Protection contre les inondations de l'agglomération de Puget-Théniers

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 Autorisation au titre des art. L. 214-1 à 3 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de digues	4 620 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Puget-Théniers (06099),
département des Alpes-
Maritimes (06).

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 43° 57' 09" N Lat. 6° 55' 12" E

Point d'arrivée : Long. 43° 57' 12" N Lat. 6° 52' 24" E

Communes traversées :

Puget théniers

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Endiguement de Puget Théniers réalisé de 1866 à 1870
 Modification par l'ajout de la voie ferrée entre 1890 et 1907
 (élargissement du remblai de la digue)

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Var est une ZNIEFF de type 2 (930020162) De part et d'autres du Var il y a 2 ZNIEFFs : - ZNIEFF type 1 - Mont Vial-Mont Bruine-Le Gourdan - ZNIEFF type 2 -Dôme de Barrot- Tête de la Colombière- Mont Mayola-la Roudoule Cf. Annexe 10
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eglise paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption (cad. AC 264) : inscription par arrêté du 14 décembre 1989
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Var et la Roudoule (Cf. Annexe 7)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un plan de prévention des risques naturels d'inondation. Il a été approuvé le 18 février 2004. Les digues concernées par les présents travaux de confortement font partie des système de protection pris en compte dans l'établissement du PPRi.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site d'intérêt communautaire « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons - Dome de Barrot - Gorges du Cians » à 7 km au Nord - Site d'intérêt communautaire à chauves-souris de "Castellet les Sausses et Gorges de Daluis" à 9 km à l'Ouest Cf. Annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux alluvionnaires excédentaires, du fait de l'enfouissement de la souille d'enrochement, seront réutilisés pour le "remblai de compensation de pente". Le surplus sera régalaré dans le lit mineur du Var.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des enrochements seront nécessaires
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la base du pré-diagnostic écologique réalisé par Naturalia en octobre 2017 (Cf. Annexe 7), des sensibilités ont été identifiées (herbiers à characées, formations à petite massette, blageon, barbeau, etc.). Des mesures seront mises en oeuvre pour limiter les impacts sur le milieu naturel (phasage du chantier, évitement des stations de Typha minima, limitation des emprises chantier, pêche de sauvetage et transfert, limitation de la prolifération des espèces invasives).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 a été réalisée sur la base du pré-diagnostic. Elle est présentée en Annexe 8. Elle conclut à l'absence d'incidence du fait de liens fonctionnels limités et de la mise en place de mesures d'évitement et de réduction.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondations (PPRI du 18 février 2004) Les travaux ont pour but d'augmenter la résistance des ouvrages. Toutefois pendant la phase de travaux, le démontage des protections existantes fragilisera temporairement la digue. Ce risque est limité par la déviation des écoulements du Var dans un chenal dimensionné pour la crue annuelle et par le travail par petit plots sur un même tronçon pour éviter de dénuder un grand linéaire
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les travaux, des camions de chantiers devront se déplacer pour accéder au chantier. le chantier aura une durée de 4-5 mois par an pendant 5 ans, ce qui limitera fortement cet impact. De plus, la réutilisation sur site des matériaux excédentaires permet d'éviter des déplacements de camions.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les engins de chantier seront source de bruit. Cependant, la durée de chantier sera limitée à 4-5 mois par an pendant 5 ans, le chantier sera réalisé uniquement de jour et les digues sont séparées des premières habitations par la voie ferrée et la RD6202. L'impact sera donc limité et temporaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation des travaux, durant la phase chantier, engendra des vibrations inhérentes à leur déplacement. Ces vibrations pour les mêmes raisons que pour les nuisances acoustiques seront limitées.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de jour
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront à l'origine d'émissions de poussières et de Gaz à Effet de Serre (circulation des engins et camions). Les matériaux alluvionnaires retirés pour mettre en place le sabot seront mouillés donc il n'y aura pas de poussières émises. De plus, comme indiqué précédemment, les circulation de camions seront également limitée (chantier de 4-5 mois par an pendant 5 ans et réutilisation sur place des matériaux excédentaires). Les rejets dans l'air seront donc très limités.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la mesure où l'écoulement se ferait en rive gauche au moment du chantier), Le chantier sera isolé du lit en eau par la mise en place d'un batardeau fusible en crue et la création d'un chenal de dérivation en rive droite. Des mesures seront prises pour éviter les pollutions accidentelles.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des bassins de décantation seront réalisés pour décanter les eaux de drainage ou de pompage des fouilles avant rejet au Var. Le dimensionnement de ces bassins sera adapté au débit de pompage et plusieurs bassins successifs pourront être nécessaires pour obtenir une décantation suffisante permettant une atténuation rapide de la coloration du Var à l'aval des travaux. Ces bassins seront curés régulièrement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le démontage de la berge existante et la mise à jour du perré maçonné engendrera des déchets non dangereux (matériaux d'origine alluvionnaire, béton, géotextile, débris...). Ceux qui ne pourront pas être réutilisés sur le chantier sera évacué et mis en décharge.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul bâtiment historique est présent dans la zone proche des travaux : l'église paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption. Ces travaux sont une réfection d'un ouvrage existant et ne changera donc pas le paysage. De plus, l'église est située à Entrevaux et aucun covisibilité n'est possible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a un impact positif car il concerne le confortement de digues de protection contre les inondation du Var

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures seront prises en phases travaux pour limiter les impacts sur les eaux et les milieux naturels. Elles sont présentées en Annexe 7 pour les milieux naturels et en Annexe 9 pour les eaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux de ce projet sont liés à l'eau et aux milieux naturels. Ils seront traités par le Dossier de demande d'autorisation "Loi sur l'Eau". Dans ce cadre des inventaires complets au printemps/été 2018 et une évaluation des impacts seront réalisés. Un dossier CNPN serait engagé s'il est nécessaire (selon les résultats de l'évaluation des impacts).

Ainsi, les enjeux principaux (hydraulique et milieux naturels le cas échéant) seront traités dans des études spécifiques et dossier réglementaires spécifique (DLE et CNPN si nécessaire). Il ne nous semble donc pas nécessaire de soumettre le projet à étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Pré-diagnostic écologique Annexe 8 : Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000 Annexe 9 : Mesures mises en oeuvre en phase travaux Annexe 10 : Localisation des ZNIEFF

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

NICE

le.

22 janvier 2018

Signature

Cyril MARRO
Directeur général des services
Syndicat Mixte Inondations, Aménagement
et Gestion de l'Eau

1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou péllionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Pré-diagnostic écologique Annexe 8 : Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000 Annexe 9 : Mesures mises en oeuvre en phase travaux Annexe 10 : Localisation des ZNIEFF

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

NICE

le,

22 janvier 2018

Signature


Cyril MARRO
Directeur général des services
Syndicat Mixte Inondations, Aménagement
et Gestion de l'Eau

